

Communiqué

Le 1^{er} mars 1995

N° 39

LES PROGRAMMES DE PROMOTION DU COMMERCE SERONT AXÉS SUR LES PETITES ENTREPRISES

Les petites entreprises profiteront des améliorations qui seront apportées aux programmes fédéraux de promotion du commerce international et qui ont été annoncées aujourd'hui par le ministre du Commerce international, M. Roy MacLaren.

Les changements prévus donnent suite à certaines des recommandations contenues dans le rapport final de l'Examen de la promotion du commerce international (EPCI), rendu public en octobre dernier par un comité directeur du secteur privé. Le comité a analysé les programmes gouvernementaux de promotion du commerce international en tenant compte de l'intensification de la concurrence à l'échelle mondiale et des restrictions budgétaires actuelles.

Les changements, qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 1995, sont notamment les suivants :

- Le soutien accordé dans le cadre du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME), sera axé sur les petites entreprises, c'est-à-dire celles ayant des ventes annuelles inférieures à 10 millions de dollars ou moins de 100 employés s'il s'agit d'une société de fabrication, et moins de 50 employés s'il s'agit d'une société de service.
- Les coûts de participation à des foires commerciales parrainées par le gouvernement seront partagés dans le cas des petites entreprises, selon une échelle mobile. Toutes les autres sociétés devront assumer seules ces coûts.
- Les sociétés qui participent à des missions commerciales à l'étranger parrainées par le gouvernement assumeront seules leurs dépenses.

Ensemble, ces changements engendreront des économies de plus de 20 millions de dollars sur trois ans.

